



Communiqué de presse

Ryanair/Charleroi – Les régions répondent à la décision de la Commission

Strasbourg, le 3 février 2004

Dans sa première réaction, l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE) constate avec satisfaction que la Commission a soudainement pris en considération l'importance des aéroports régionaux pour le développement économique des régions. L'ARE regrette, cependant, que la promesse du titre de la Communication de la Commission - "Avec la décision sur l'aéroport de Charleroi, la Commission promeut des compagnies à bas coûts et le développement régional" – est en décalage avec l'argumentaire développé par celle-ci.

La Commission insiste, en effet, sur le "principe d'investisseur privé avisé" et semble ignorer la notion d'intérêt général dans le domaine des transports aériens – il faut rappeler à cet égard que la majorité d'aéroports en Europe, tant nationaux que régionaux, appartiennent au domaine public.

La Commission continue toujours de donner l'impression que le cas Ryanair/Aéroport de Charleroi est un cas singulier alors que sa décision va certainement affecter presque tous les aéroports régionaux en Europe. "Cette décision aurait dû être basée sur une analyse approfondie de la complexité de la problématique et de diverses situations régionales en Europe" a dit Mr Onno Hoes, Chairman du Groupe de travail 'Aviation régionale' de l'ARE. "En effet, le petit aéroport de Knock (IRL) n'est pas comparable à celui de Francfort - Hahn (D) et ces deux aéroports ne peuvent être soumis aux mêmes règles de fonctionnement" a-t-il ajouté.

L'ARE remet ainsi en question la sagesse de la Commission de vouloir fixer des règles communes pour ce secteur qui est le reflet de la diversité régionale en Europe. Imposer ainsi la durée d'aides publiques allant seulement de 3 à 5 ans à tous les aéroports régionaux dont des petits aéroports de la périphérie de l'Europe équivaut à l'impossibilité pour ces derniers d'assurer la pérennité de leurs investissements et un développement économique durable. Le concept "des conditions de fonctionnement normal" que la Commission promeut dans un marché en pleine mouvance semble aussi arbitraire.

L'ARE soutient la Région de Wallonie qui a négocié le contrat avec Ryanair dans l'intérêt du développement économique de la zone Charleroi en déclin industriel et de ses habitants, dont un tiers était touché par le chômage. Elle a utilisé les taxes au profit de tous et ne peut être accusée d'avoir été un mauvais investisseur au vu des résultats obtenus.

Dr Franz J. Stummann du Secrétariat de l'ARE insiste, se référant aux objectifs politiques de l'ARE, que la coopération et la solidarité interrégionale peuvent être plus profitables aux passagers et aux régions que des règles uniformes européennes. Sous l'égide de l'ARE, les ministres régionaux des transports vont se rencontrer le 12 février prochain à Bruxelles pour évaluer l'impact de la décision de la Commission et formuler les premières propositions dans ce domaine.

Contacts ARE :

Onno Hoes, Chairman du Groupe de travail 'Aviation régionale' de l'ARE, Tél ☎ (00 31) 618 30 30 60, E-mail ohoes@brabant.nl

Dr Franz J. Stummann, Secrétariat Général de l'ARE, Tél : +33 3 88 22 74 47/43, E-mail f.stummann@a-e-r.org,